



Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de ventes détaillent les droits et obligations du graphiste (Julien Boudaud) et de son client dans le cadre de la réalisation de tous travaux.

Généralités

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. La signature du devis vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

Tarifs

Les prix des prestations sont nets et indiqués en euros toutes taxes comprises (non assujettis à la TVA). Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci.

Début des travaux

Aucun travail ne sera commencé avant la réception du devis signé et portant la mention "Bon pour accord". Les éventuels délais spécifiés dans le devis débuteront le cas échéant à la réception du devis signé.

Méthode de travail

Sauf mention contraire, le graphiste proposera au client deux maquettes (identités graphiques différentes). Après le choix de la maquette, celle-ci sera retravaillée, puis suivront deux vagues de corrections pour arriver au produit fini. Toute modification revenant sur des décisions prises précédemment ou impliquant un remaniement du projet fera l'objet d'une majoration du tarif.

Contenus

Sauf indication contraire, le client fournira au graphiste tous les éléments rédactionnels (textes, images...) sous un format utilisable. Le graphiste ne pourra pas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs dans ces éléments.



julien boudaud
conception & design graphique
06.84.86.29.90 - contact@jboudaud.fr
20 rue Demolombe / 14 000 Caen

Paiement

Le règlement s'effectue à réception de la facture et, au plus tard, 30 jours après réception de celle-ci. Conformément à la loi, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Lesdites pénalités s'élèvent à 20% du montant total de la facture par jour de retard.

Annulation

En cas d'annulation du contrat par le client, celui-ci devra régler un montant équivalent au travail fourni jusqu'alors par le graphiste s'élevant à au moins 30% du montant total stipulé par le devis.

Propriété intellectuelle

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, le client n'achète pas l'oeuvre, mais le droit de la diffuser dans les conditions définies par le devis. Toute utilisation abusive non spécifiée dans le devis (diffusion supplémentaire, modification, réutilisation...) pourra faire l'objet de poursuites.

Fichiers sources

Sauf indication contraire, ne seront fournis aux client que les fichiers définitifs (PDF, JPEG, TIFF..), les fichiers sources restant la propriété du graphiste.

Autre

Le client remettra au graphiste plusieurs exemplaires des créations réalisées. Sauf mention contraire, le graphiste se réserve le droit d'utiliser ses créations à des fins promotionnelles.